

PROCÈS-VERBAL



Comité d'administration
14 SEPTEMBRE 2020



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

SÉANCE DU COMITÉ DU 14 SEPTEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt, le quatorze septembre à quatorze heures trente, les membres du Comité d'Administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Île-de-France se sont réunis au nombre de *cent cinquante-cinq (affaire n°1)*, *cent cinquante-six (affaire n°2)* puis *cent cinquante-sept* (à partir de l'affaire n° 3), à la Maison de la Chimie - 28 bis, rue Saint-Dominique à Paris, sous la présidence de Monsieur J.J. GUILLET, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président sortant du Syndicat, le quatre septembre deux mille vingt.

Avec l'ordre du jour suivant :

Affaire n° 1 : Élection du Président.

Affaire n° 2 : Élection du Bureau syndical
a. Vice-présidents
b. Autres membres du Bureau

Affaire n° 3 : Délégations accordées au Bureau syndical.

Affaire n° 4 : Délégations accordées au Président.

Affaire n° 5 : Indemnités de fonction du Président et des vice-présidents.

Affaire n° 6 : Remboursement forfaitaire de frais engagés par les membres du Comité d'administration

Affaire n° 7 : Dépôt des listes pour les commissions d'appel d'offres et de délégation de service public.

Affaire n° 8 : Désignation dans les instances du Sigeif :

- a. Commission d'appel d'offres
- b. Commission de délégation de service public
- c. Commission de coopération décentralisée
- d. Commission permanente de suivi du cahier des charges gaz
- e. Commission de suivi du cahier des charges électricité
- f. Commission Énergies renouvelables et efficacité énergétique
- g. Commission Transports et mobilités durable
- h. Commission Prospective et innovation
- i. Commission consultative des services publics locaux
- j. Commission consultative paritaire prévue par l'article L 2224-37-1 du CGCT

.../...

Affaire n° 9 : Désignation dans les organismes extérieurs :

- a. Association Syncom
- b. Comité National d'Action Sociale (CNAS)
- c. Assemblée spéciale de la SEM « Ile-de-France énergies »
- d. Conseil d'administration de la SEM « Sigeif Mobilités »
- e. Assemblée générale de la SEM « Sigeif mobilités »
- f. Atelier parisien d'urbanisme (APUR)
- g. Commission consultative sur l'énergie de la Métropole du Grand Paris
- h. Pôle énergie d'Ile-de-France

Affaire n°10 : Nomination des représentants d'associations à la commission consultative des services publics locaux.

Affaire n°11 : Questions diverses.

Étaient présents :

MM. BOUDIN (Alfortville), PLOTEAU (Argenteuil), DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), SACK (Aubervilliers), EL KOURADI (Aulnay-sous-Bois), Mme BALSECA (Bagneux), M. DENOUEL (Bagnole), Mme AKNOUCHE (Baillet-en-France), MM. BOUGHALEM (Ballainvilliers - C.A. Paris-Saclay), BONTEMPS (Belloy-en-France), Mme PAPON (Béthemont-la-Forêt), MM. FIOLETTI (Bobigny), DEMASSIET (Bois-d'Arcy), Mmes MARIAUD (Bois-Colombes), BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), KADI (Bonneuil-sur-Marne), TESSÉ (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), MM. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), LEJEUNE (La Celle-Saint-Cloud), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGÈRE (Châtenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), TREMOUREUX (Chennevières-sur-Marne), JORIO (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CHIRRANE (Choisy-le-Roi), CRESPI (Clamart), DEUDON (Clichy-la-Garenne), SOILIH (La Courneuve), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), MM. STEMPLEWSKI (Domont), MILLARD (Drancy), GAULON (Dugny), Mme BOUSSUARD-LE CREN (Eaubonne), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Epinay-sous-Sénart), KASSAMALY (Épinay-sur-Seine), Mme de PAMPELONNE (EPT Grand Paris Seine Ouest), M. LEDEUR (Ermont), Mme BEKIARI (Fontenay-aux-Roses), AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes), M. MARTINET (Gagny), Mme BODIN (Garches), MM. JUVIN (La Garenne-Colombes), ZINAOUI (Garges-lès-Gonesse), NOËL (Gennevilliers), LEROUX (Gentilly), Mme JOUSSERAND (Grosly), MM. AUBERT (L'Haÿ-les-Roses), PRIVÉ (Igny), Mme DELBOSQ (L'Île-Saint-Denis), MM. KHANDJIAN (Issy-les-Moulineaux), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin-Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. PAQUIS (Les Lilas), ALBUQUERQUE (Limeil-Brévannes), DAVID (Linas), CARRATALA (Livry-Gargan), DELAGNEAU (Longjumeau – C.A. Paris-Saclay), THOREAU (Louvres), HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), Mme TRICHET-ALLAIRE (Malakoff), MM. THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis – C.A. Paris Saclay), Mme VILLE-VALLEE (Margency), MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), ELIE (Marolles-en-Brie), DUPIN (Meudon), DARAGON (Mity-Mory), Mmes MONTAGNES (Montesson), DUDEK (Montfermeil), BENATTAR (Montmagny), ATTIA (Montreuil), RABIER (Montrouge), MM. TOURÉ (Neuilly-

Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), IPPOLITO (Nogent-sur-Marne), BEN M'HENNI (Noisy-le-Grand), FOURNES (Nozay – C.A. Paris-Saclay), BAUM (Orly), Mme LACOT (Nanterre), M. CHAZAN (Orsay – C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Pavillons-sous-Bois), TROUVE (Périgny-sur-Yerres), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), CARRÉ (Pierrefitte-sur-Seine), FOISY (Le Plessis-Robinson), PECAULT (Le Pré-Saint-Gervais), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. COTTIN (Roissy-en-France), ELFASSY (Romainville), Mme VAVASSORI (Rosny-sous-Bois), MM. LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis), BARCHICHAT (Saint-Brice-sous-Forêt), BERDOATI (Saint-Cloud), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme CULANG (Saint-Mandé), MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), Mme DECANTON (Saint-Ouen-sur-Seine), MM. WILLIOT (Sannois), DELORT (Saulx-les-Chartreux – C.A. Paris-Saclay), ISNARD (Sceaux), FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), ALI KHODJA (Stains), GHODBANE (Tremblay-en-France), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), Mme BLOCH (Vaucresson), MM. THÉVENOT (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson – C.A. Paris-Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. MANDAGRAN (Le Vésinet), VOLOVIK (Villaines-sous-Bois), CHEVALIER (Ville-d'Avray), FANTOU (Villebon-sur-Yvette – C.A. Paris-Saclay), FITAMANT (Villemomble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villemomble), Mme BAH (Villetaneuse), MM. CAPMAN (Villiers-Adam), AUGUSTE (Villiers-le-Bel), BEAUFRÈRE (Vincennes), Mmes HERMANN (Viroflay), BAHRI (Vitry-sur-Seine), M. TOULY (Wissous – C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.521-2 du Code général des collectivités territoriales.

Absents excusés :

Mme LEMMET, déléguée titulaire d'Antony - M. HADJI-GAVRIL, délégué titulaire d'Aubervilliers - Mmes FALGUEYRAC et COTTE, déléguées titulaire et suppléante de Boussy-Antoine - M. EDMOND, délégué titulaire de Brou-sur-Chantereine - M. LECLERC et Mme VILLEMIN, délégués titulaire et suppléante de Bry-sur-Marne - MM. GRZECZKOWICZ et LOEVENBRUCK, délégués titulaire et suppléant de Chatou - M. DELLA-MUSSIA, délégué titulaire de Chennevières-sur-Marne - M. CESARI, délégué titulaire de Courbevoie - M. RICHARD, délégué titulaire de Gonesse - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. TSORBA, délégué titulaire de Montlignon - M. GENESTIER, délégué titulaire du Raincy - M. PICHERY, délégué titulaire de Saint-Martin-du-Tertre - MM. VILLAÇA et BIGOT, délégués titulaire et suppléant de Servon - MM. PEIRE et CHARPENTIER, délégués titulaire et suppléant du Thillay - M. PRÉEL, délégué titulaire de Vaucresson - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours -

Ont donné pouvoir :

- Mme LEMMET, déléguée titulaire d'Antony, à M. DOUBLIC, délégué titulaire d'Asnières-sur-Seine -
- M. CÉSARI, délégué titulaire de Courbevoie, à M. CRESPI, délégué titulaire de Clamart -
- M. TSORBA, délégué titulaire de Montlignon, à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville -
- M. GENESTIER, délégué titulaire du Raincy, à Mme VAVASSORI, déléguée titulaire de Rosny-sous-Bois -
- M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours, à M. THÉVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay -

En cours de séance

- M. DELAGNEAU, délégué titulaire de Longjumeau à M. DAVID, délégué titulaire de Linas (à partir de l'affaire n° 2) -
- M. PAQUIS, délégué titulaire des Lilas à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis (à partir de l'affaire n° 3) -
- Mme RABIER, déléguée titulaire de Montrouge à Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont (à partir de l'affaire n° 3) -
- M. ALI KHOJA, délégué titulaire de Stains à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis (à partir de l'affaire n° 3) -
- Mme BAH, déléguée titulaire de Villetaneuse à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte (à partir de l'affaire n° 3) -
- Mme BAHRI, déléguée titulaire de Vitry-sur-Seine, à M. TOULY, délégué titulaire de Wissous (à partir de l'affaire n° 3) -

La séance est ouverte à 15 heures.

À l'unanimité, Mme Malgorzata DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil, est désignée comme secrétaire de séance.

M. le président Guillet remercie les membres du Comité d'administration de leur présence en souhaitant la bienvenue aux nouveaux délégués et souligne que cette séance qui se déroule dans des conditions respectueuses des règles sanitaires est importante puisqu'elle concerne l'installation des instances du Sigeif pour ce nouveau mandat.

Il annonce ensuite les différents points inscrits à l'ordre du jour et précise que, selon l'usage, il appartient au doyen d'âge de présider la séance pour l'élection du Président.

Il cède, ainsi, la présidence à **M. Claude Williot**, premier adjoint de Sannois, en tant que doyen de l'assemblée.

Avant le déroulement des opérations de vote, **M. Williot** indique qu'il convient de désigner quatre scrutateurs pour procéder au dépouillement des scrutins. Sont désignés :

- **Mme Tiffany CULANG**, déléguée titulaire de Saint-Mandé,
- **M. Mathieu BEAUFRÈRE**, délégué titulaire de Vincennes,
- **Mme Joëlle CECCALDI-RAYNAUD**, déléguée titulaire de Puteaux,
- **Mme Despina BEKIARI**, déléguée titulaire de Fontenay-aux-Roses.

Puis, **M. Williot** demande aux différents candidats à la fonction de président, de se désigner.

M. Herbillon, délégué titulaire de Maisons-Alfort, indique qu'il a l'honneur de présenter la candidature de

- **M. Jean-Jacques Guillet**, président sortant, membre honoraire du Parlement, maire de Chaville.

Il n'y a pas d'autres candidats.

Il est ensuite procédé au vote, à bulletin secret, au premier tour de scrutin, conformément aux prescriptions du Code général des collectivités territoriales. Le dépouillement est assuré par **Mme Tiffany Culang, M. Mathieu Beaufrère, Mmes Ceccaldi-Raynaud** et le résultat suivant est proclamé par **M. Williot** :

Inscrits : 197
Votants : 160
Blancs et nuls : 11
Exprimés : 149
Majorité absolue : 75
A obtenu : 149 voix

M. Jean-Jacques Guillet est élu président du Syndicat.

M. Williot le félicite et lui cède la présidence.

M. le président Guillet remercie **M. Williot** d'avoir bien voulu présider cette séance pendant quelques instants.

Ensuite, il remercie ses collègues de la confiance qu'ils lui manifestent pour ce nouveau mandat et souligne que ce n'est pas, à lui seul, que cette confiance est manifestée. Il y a une équipe autour de lui, une équipe d'élus, le Bureau notamment, et une équipe constituée de l'ensemble des agents du Syndicat qui l'accompagnent depuis maintenant de nombreuses années. Cette équipe se renouvelle et a toujours été attentionnée à innover, à être particulièrement dynamique. Elle constitue ce qu'il aime appeler une « task force ».

Le Syndicat présente en effet cette particularité de bénéficier de l'ancienneté - le Sigeif, né en 1904, est le plus vieux syndicat de France, c'est la plus vieille intercommunalité de France à cette échelle - et de l'agilité d'une start-up.

Il cherche en permanence à anticiper, à innover au service de ses mandants qui sont les communes et leurs élus qu'il rassemble afin de constituer des effets de levier dans tous les domaines où il peut agir.

M. le président Guillet rappelle que le Sigeif est d'abord un Syndicat concédant.

Le cœur de son métier c'est le contrôle de la concession du gaz qui est la plus grande de France ; elle représente à peu près 11 à 12 % de la consommation de gaz du territoire national. Le Syndicat va engager dans les mois qui viennent, une négociation sur le contrat de concession avec GRDF qui va lui donner plus de moyens. Le nouveau contrat fera référence car le Sigeif est un acteur central du gaz en France. Cela s'est vérifié quand il a mis en place - le premier - un groupement d'achat gaz pour les collectivités locales et, au-delà, pour tous les établissements publics et les institutions qui ont un rapport direct avec les communes (bailleurs sociaux, centres de formation d'apprentissage). Ce groupement est exemplaire : c'est le plus important groupement d'achat public en France dans le domaine de l'énergie.

Acteur de référence, le Syndicat l'est aussi, en matière de concession d'électricité, ajoute **M. le président Guillet**. Le Sigeif a signé avec Enedis et EDF Commerce en fin d'année dernière un nouveau contrat de concession pour trente ans, exemplaire. Il intègre, pour la première fois, deux données fondamentales : la transition écologique d'une part et, d'autre part, le co-pilotage du schéma d'investissement des réseaux électriques dans les trente années qui viennent.

Les réseaux vont avoir une importance gigantesque au service de la transition énergétique dans les prochaines années. Ils justifient, à ce seul titre, le contrôle attentif que le Sigeif exerce.

Ce sont les réseaux qui structurent la métropole. L'aire métropolitaine, l'aire urbaine de l'Île-de-France est avant tout structurée par les réseaux : les réseaux de gaz d'abord, dans les années 1850, les réseaux d'électricité ensuite, les réseaux de chemin de fer, enfin. Ils constituent le squelette de l'aire métropolitaine.

Ainsi, la mission d'autorité concédante est le socle du Sigeif. Et c'est sur ce socle qu'il bâtit les actions en matière de transition énergétique, de transition écologique, dont chacun s'accordera aujourd'hui à dire qu'elle est nécessaire en particulier en Île-de-France, la région important 90 % de l'énergie qu'elle consomme.

Mais il est également essentiel que le Syndicat puisse agir aussi dans le domaine de la transition écologique dans tous ses aspects.

Il intervient d'ailleurs, aujourd'hui, cela a été le résultat de la dernière mandature pour l'essentiel, dans le domaine de la production locale d'énergie. Pour preuve, le projet emblématique de ferme solaire, la plus importante d'Île-de-France, que le Syndicat porte avec Engie Green, à Marcoussis.

Un projet similaire mais de moindre importance, porté cette fois-ci avec Total Quadran, est également en cours dans le Val-d'Oise, à la limite du territoire syndical, sur la commune de Luzarches. **M. le président Guillet** indique qu'il a rencontré le préfet du Val-d'Oise, il y a quelques semaines, avec Christophe Provot, directeur général du Sigeif, pour mettre au point le dispositif qui permettra de réaliser le plus vite possible cette installation. Ce projet bénéficie du soutien de l'État, du soutien des grands opérateurs et celui des élus, ce qui est évidemment essentiel car les élus sont au point de départ de tout. Un projet de photovoltaïque en ombrières est en cours également et pourrait être aussi important que celui de Marcoussis.

Donc, le Syndicat avance dans la production d'électricité verte. Il avance aussi dans celui de la production de biométhane. Le Sigeif est à l'initiative d'un projet complexe d'usine de biométhanisation à Gennevilliers dans lequel il a entraîné le Sycotom, acteur principal dans le domaine des déchets. Cette usine sera dans le cœur de l'agglomération parisienne et à proximité des voies fluviales, ce qui favorise sa dimension agricole, les digestats devant servir aux agriculteurs en empruntant cette voie. L'usine de biométhanisation de Gennevilliers est un exemple non seulement de production d'énergies renouvelables mais également d'économie circulaire.

M. le président Guillet poursuit en indiquant que le Syndicat intervient également dans le domaine des mobilités de façon extrêmement exemplaire depuis maintenant plusieurs années.

La station bio-GNV pour véhicules lourds de Bonneuil-sur-Marne a été inaugurée en 2016, et en quatre ans les choses ont évolué de façon gigantesque sous l'impulsion du Syndicat et de sa Sem. L'intention en créant la société d'économie mixte Sigeif Mobilités avec la Caisse des Dépôts, la Région Île-de-France, le Sycotom, le SIAAP, parmi d'autres, le Sigeif étant majoritaire, a été de déployer un réseau de stations publiques pour les véhicules lourds tout autour de Paris, véhicules qui, jusqu'à présent ne bénéficiaient pas de la possibilité de s'approvisionner en GNV et surtout en bio-GNV. L'ambition était de faire dix stations et ces dix stations vont être créées beaucoup plus rapidement que prévu, avec le soutien financier de la Commission européenne ce qui n'était pas facile !

Dans le même esprit, dès le fiasco de l'opération Autolib', le Syndicat a lancé son dispositif d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE). Aujourd'hui, cinquante collectivités ont transféré leur compétence au Sigeif dans ce domaine. Le Syndicat prend en charge à 100 %, l'investissement, la maintenance et l'exploitation des bornes. La consommation d'électricité était gratuite jusqu'au 1^{er} septembre. Il y a quelques semaines

maintenant, a été passé le contrat d'exploitation avec Izivia qui est une filiale d'EDF, ce qui va permettre d'entrer véritablement dans la phase opérationnelle et c'est désormais dans le cadre d'une tarification adoptée lors d'un dernier Comité que le Syndicat opérera.

Enfin, concernant tous ces projets qui sont en cours, **M. le président Guillet** conclut qu'il ne peut pas les détailler tous, dans le cas présent. En s'adressant particulièrement aux nouveaux délégués, il précise qu'un certain nombre de tâches sont à accomplir dans le cœur du métier du Syndicat, l'économie conccessive, le contrôle des concessionnaires, les réseaux, mais, plus globalement dans le domaine de la transition écologique. Le Sigeif agit avec beaucoup de dynamisme et il en remercie évidemment les équipes et tous les élus qui, jusqu'à présent, l'ont accompagné dans ce domaine et dit être certain que les nouveaux auront à cœur de poursuivre avec encore plus d'entrain.

Affaire n° 2 - Élection du Bureau syndical

M. le président Guillet propose aux délégués de procéder à l'élection du Bureau du Sigeif, c'est-à-dire des vice-présidents mais également des autres membres non vice-présidents, ainsi que le prévoient les statuts en application du Code général des collectivités territoriales.

Toutefois, il relève la complexité de la constitution du Bureau du Sigeif qui allie à la fois plusieurs caractéristiques et plusieurs qualités :

- la compétence,
- le respect des équilibres géographiques et démographiques,
- la représentation des communes pour la seule compétence gaz et pour la compétence gaz-électricité
- l'élargissement de la représentation de la gente féminine,
- et le respect des sensibilités politiques.

Par ailleurs, dans le contexte actuel de la crise sanitaire qui peut peser sur le fonctionnement des communes et des intercommunalités dans la réalisation de leurs investissements respectifs, il ajoute que le Sigeif va adopter un plan exceptionnel d'aide aux communes qui proposera, dès 2020, par exemple, la prise en charge à 100 % des travaux d'enfouissement. Ce plan de soutien de quatre millions d'euros se déclinera en plusieurs étapes entre le Comité d'octobre (budget supplémentaire) et celui de février 2021 (adoption du budget primitif).

Élection des vice-présidents

M. le président Guillet précise qu'il appartient au Comité tout d'abord de délibérer pour fixer le nombre de vice-présidents : il propose de fixer ce nombre à quinze qui est le nombre maximum prévu par l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

La désignation de chacun des vice-présidents doit ensuite intervenir au scrutin secret, au suffrage uninominal et dans les mêmes conditions que celles prévues pour le Président.

Il y a donc lieu, en principe, d'élire successivement chacun des vice-présidents du Bureau.

Toutefois, par souci de simplification, il propose aux délégués, d'utiliser la possibilité qui est offerte de désigner les quinze vice-présidents en un seul vote.

Les noms des quinze délégués qui se sont d'ores et déjà déclarés candidats à une vice-présidence sont inscrits sur la liste, distribuée aux délégués.

Sont candidats :

MM. Thomas (Marcoussis), **Gauducheau** (Vanves), **Mme Chavanon** (Fresnes), **MM. Carbonnelle** (Les Pavillons-sous-Bois), **Daragon** (Mitry-Mory), **Mmes Schmit** (Versailles), **Ceccaldi-Raynaud** (Puteaux), **MM. Joly** (Enghien-les-Bains), **Juvin** (La Garenne-Colombes), **Mmes Magne** (Charenton-le-Pont), **Lehembre** (Pantin), **MM. Delort** (Verrières-le-Buisson), **Monnet** (Saint-Denis), **Mme Deschiens** (Levallois-Perret), **Camara** (Bondy).

Il reste, néanmoins, possible à d'autres candidats de se faire connaître.

Il n'y a pas d'autres candidats.

M. le président Guillet propose qu'il soit procédé à l'élection des vice-présidents, au scrutin secret, au suffrage uninominal.

1^{er} vice-président

Est seul candidat : Monsieur **Olivier THOMAS**, délégué titulaire de Marcoussis, vice-président sortant.

Le Comité,

A élu, à bulletin secret, au premier tour de scrutin, Monsieur **Olivier THOMAS**, Maire de Marcoussis (91) en tant que 1^{er} vice-président,

- Inscrits : 197
- Votants : 162
- Blancs et nuls : 10
- Exprimés : 152
- **Majorité absolue : 77**
- **A obtenu : 152 voix**

2^{ème} vice-président

Est seul candidat : Monsieur **Bernard GAUDUCHEAU**, délégué titulaire de Vanves, vice-président sortant.

Le Comité,

A élu, à bulletin secret, au premier tour de scrutin, Monsieur **Bernard GAUDUCHEAU**, Maire de Vanves (92) en tant que 2^{ème} vice-président,

- Inscrits : 197
- Votants : 162
- Blancs et nuls : 9
- Exprimés : 153
- **Majorité absolue : 77**
- **A obtenu : 153 voix**

3^{ème} vice-présidente

Est seule candidate : Madame **Marie CHAVANON**, déléguée titulaire de Fresnes, vice-présidente sortante.

Le Comité,

A élu, à bulletin secret, au premier tour de scrutin, Madame **Marie CHAVANON**, Maire de Fresnes (94) en tant que 3^{ème} vice-présidente,

- Inscrits : 197
- Votants : 162
- Blancs et nuls : 11
- Exprimés : 151
- **Majorité absolue : 76**
- **A obtenu : 151 voix**

4ème vice-président

Est seul candidat : Monsieur **Serge CARBONNELLE**, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois, vice-président sortant.

Le Comité,

a élu, à bulletin secret, au premier tour de scrutin, Monsieur **Serge CARBONNELLE**, Maire adjoint des Pavillons-sous-Bois (93) en tant que 4^{ème} vice-président,

- Inscrits : 197
- Votants : 162
- Blancs et nuls : 9
- Exprimés : 153
- **Majorité absolue : 77**
- **A obtenu : 153 voix**

5ème vice-président

Est seul candidat : Monsieur **Guy DARAGON**, délégué titulaire de Mitry-Mory, vice-président sortant.

Le Comité,

A élu, à bulletin secret, au premier tour de scrutin, Monsieur **Guy DARAGON**, conseiller municipal de Mitry-Mory (77) en tant que 5^{ème} vice-président,

- Inscrits : 197
- Votants : 162
- Blancs et nuls : 10
- Exprimés : 152
- **Majorité absolue : 77**
- **A obtenu : 152 voix**

6ème vice-présidente

Est seule candidate : Madame **Martine SCHMIT**, déléguée titulaire de Versailles.

Le Comité,

A élu, à bulletin secret, au premier tour de scrutin, Madame **Martine SCHMIT**, conseillère municipale de Versailles (78) en tant que 6^{ème} vice-présidente,

- Inscrits : 197
- Votants : 162
- Blancs et nuls : 9
- Exprimés : 153
- **Majorité absolue : 77**
- **A obtenu : 153 voix**

7ème vice-présidente

Est seule candidate : Madame **Joëlle CECCALDI-RAYNAUD**, déléguée titulaire de Puteaux, vice-présidente sortante,

Le Comité,

A élu, à bulletin secret, au premier tour de scrutin, Madame **Joëlle CECCALDI-RAYNAUD**, Maire de Puteaux (92) en tant que 7^{ème} vice-présidente,

- Inscrits : 197
- Votants : 162
- Blancs et nuls : 15
- Exprimés : 147
- **Majorité absolue : 74**
- **A obtenu : 147 voix**

8ème vice-président

Est seul candidat : Monsieur **Georges JOLY**, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains.

Le Comité,

A élu, à bulletin secret, au premier tour de scrutin, Monsieur **Georges JOLY**, maire adjoint d'Enghien-les-Bains (95) en tant que 8^{ème} vice-président,

- Inscrits : 197
- Votants : 162
- Blancs et nuls : 10
- Exprimés : 152
- **Majorité absolue : 77**
- **A obtenu : 152 voix**

9ème vice-président

Est seul candidat : Monsieur **Philippe JUVIN**, délégué titulaire de La Garenne-Colombes, vice-président sortant.

Le Comité,

A élu, à bulletin secret, au premier tour de scrutin, Monsieur **Philippe JUVIN**, Maire de La Garenne-Colombes (92) en tant que 9^{ème} vice-président,

- Inscrits : 197
- Votants : 162
- Blancs et nuls : 10
- Exprimés : 152
- **Majorité absolue : 77**
- **A obtenu : 152 voix**

10ème vice-présidente

Est seule candidate : Madame **Marie-Hélène MAGNE**, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont.

Le Comité,

A élu, à bulletin secret, au premier tour de scrutin, Madame **Marie-Hélène MAGNE**, maire adjoint de Charenton-le-Pont (94) en tant que 10^{ème} vice-présidente,

- Inscrits : 197
- Votants : 162
- Blancs et nuls : 10
- Exprimés : 152
- **Majorité absolue : 77**
- **A obtenu : 152 voix**

11ème vice-présidente

Est seule candidate : Madame **Christine LEHEMBRE**, déléguée titulaire de Pantin.

Le Comité,

A élu, à bulletin secret, au premier tour de scrutin, Madame **Christine LEHEMBRE**, conseillère municipale de Pantin (93) en tant que 11^{ème} vice-présidente,

- Inscrits : 197
- Votants : 162
- Blancs et nuls : 10
- Exprimés : 152
- **Majorité absolue : 77**
- **A obtenu : 152 voix**

12ème vice-président

Est seul candidat : Monsieur **Jean-Louis DELORT**, délégué titulaire de Verrières-le-Buisson.

Le Comité,

A élu, à bulletin secret, au premier tour de scrutin, Monsieur **Jean-Louis DELORT**, maire adjoint de Verrières-le-Buisson (91) en tant que 12^{ème} vice-président,

- Inscrits : 197
- Votants : 162
- Blancs et nuls : 9
- Exprimés : 153
- **Majorité absolue : 77**
- **A obtenu : 153 voix**

13ème vice-président

Est seul candidat : Monsieur **Laurent MONNET**, délégué titulaire de Saint-Denis.

Le Comité,

A élu, à bulletin secret, au premier tour de scrutin, Monsieur **Laurent MONNET**, maire adjoint de Saint-Denis (93) en tant que 13^{ème} vice-président,

- Inscrits : 197
- Votants : 62
- Blancs et nuls : 10
- Exprimés : 152
- **Majorité absolue : 77**
- **A obtenu : 152 voix**

14ème vice-présidente

Est seule candidate : Madame **Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

Le Comité,

A élu, à bulletin secret, au premier tour de scrutin, Madame **Sophie DESCHIENS**, maire adjoint de Levallois-Perret (92) en tant que 14^{ème} vice-présidente,

- Inscrits : 197
- Votants : 162
- Blancs et nuls : 9
- Exprimés : 153
- **Majorité absolue : 77**
- **A obtenu : 153 voix**

15ème vice-président

Est seul candidat : Monsieur **Smaïla CAMARA**, délégué titulaire de Bondy.

Le Comité,

A élu, à bulletin secret, au premier tour de scrutin, Monsieur **Smaïla CAMARA**, conseiller municipal de Bondy (93) en tant que 15^{ème} vice-président,

- Inscrits : 197
- Votants : 162
- Blancs et nuls : 11
- Exprimés : 151
- **Majorité absolue : 76**
- **A obtenu : 151 voix**

Élection des autres membres du Bureau

Il convient maintenant de procéder à la désignation des autres membres du Bureau.

M. le président Guillet propose de nouveau d'appliquer les mêmes modalités de scrutin.

Les noms des trois délégués qui se sont d'ores et déjà déclarés candidats sont inscrits sur la liste qui a été distribuée.

Il reste néanmoins possible à d'autres candidats de se faire connaître.

Il n'y a pas d'autres candidats.

Le Comité,

A élu, à bulletin secret, au premier tour de scrutin, Monsieur **Michel HERBILLON**, conseiller municipal de Maisons-Alfort (94), Député du Val-de-Marne, **en tant que membre du Bureau du Syndicat**,

- Inscrits : 197
- Votants : 162
- Blancs et nuls : 12
- Exprimés : 150
- **Majorité absolue : 76**
- **A obtenu : 150 voix**

Le Comité,

A élu, à bulletin secret, au premier tour de scrutin, Monsieur **Pascal THÉVENOT**, Maire de Vélizy-Villacoublay (78) **en tant que membre du Bureau du Syndicat**,

- Inscrits : 197
- Votants : 162
- Blancs et nuls : 9
- Exprimés : 153
- **Majorité absolue : 77**
- **A obtenu : 153 voix**

Le Comité,

A élu, à bulletin secret, au premier tour de scrutin, Monsieur **Daniel AUGUSTE**, maire adjoint de Villiers-le-Bel (95) **en tant que membre du Bureau du Syndicat**,

- Inscrits : 197
- Votants : 162
- Blancs et nuls : 10
- Exprimés : 152
- **Majorité absolue : 77**
- **A obtenu : 152 voix**

Affaire n° 3 - Délégations accordées au Bureau syndical

M. le président précise que le Syndicat se réunit une fois par trimestre. Le rythme de ces réunions correspond aux échéances budgétaires : débat des orientations budgétaires, budget primitif, compte administratif et budget supplémentaire.

Le nombre de délégués siégeant au Comité d'administration du Sigeif permettrait difficilement de réunir celui-ci en urgence si un besoin imprévu en faisait sentir la nécessité.

Composé du Président, de quinze vice-présidents ainsi que d'autres membres, le Bureau permettrait le cas échéant cette souplesse de fonctionnement.

Il propose de conférer au Bureau syndical, pris dans sa totalité, la possibilité de délibérer, en cas d'urgence, sur l'ensemble des affaires susceptibles de lui être déléguées.

Il n'y a pas d'observations.

La délibération correspondante est adoptée, à l'unanimité, après lecture.

Affaire n° 4 - Délégations accordées au Président

Les délégations au Président doivent être renouvelées à chaque mandature. Il est proposé au Comité de reconduire le dispositif précédemment adopté, en l'assouplissant à la marge.

La liste des compétences mises en œuvre dans le cadre de la délibération sera présentée à chaque réunion du Comité d'administration.

Il n'y a pas d'observations.

La délibération correspondante est adoptée, à l'unanimité, après lecture.

Affaire n° 5 - Indemnités de fonction du Président et des vice-présidents

Les dispositions relatives aux indemnités de fonction du président et des vice-présidents doivent faire l'objet d'une délibération à chaque mandature.

Il est proposé au Comité d'administration de reconduire les dispositions en vigueur.

A titre d'information, de montant mensuel actuel est de : 1 455,02 euros bruts pour le Président et 727,32 euros bruts pour les vice-présidents.

Il n'y a pas d'observations.

La délibération correspondante est adoptée, à l'unanimité, après lecture.

Affaire n° 6 - Remboursement forfaitaire de frais engagés par les membres du Comité d'administration

Une délibération est proposée aux délégués permettant au Sigeif de participer forfaitairement aux frais engagés par les membres de son Comité d'administration :

- lorsqu'ils participent à un Comité d'administration,
- lorsqu'ils sont désignés pour représenter le Sigeif dans diverses commissions ou organismes,
- lorsqu'ils sont désignés par le Président pour le remplacer ponctuellement au sein de réunions ou commissions ou lors d'un événement.

Ces remboursements forfaitaires ne concernent pas les membres percevant une indemnité de fonction de président ou vice-président.

Il n'y a pas d'observations.

La délibération correspondante est adoptée, à l'unanimité, après lecture.

Affaire n° 7 - Dépôt des listes pour les commissions d'appel d'offres et de délégation de service public

Avant de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres du Syndicat ainsi que de sa commission de délégation de service public, le CGCT impose que soient formalisées les règles de dépôt des listes.

M. le président Guillet propose donc que, dans cette première délibération, les délégués procèdent à cette formalité avant d'établir la composition de ces deux commissions.

Il n'y a pas d'observations.

La délibération correspondante est adoptée, à l'unanimité, après lecture.

Affaire n° 8 - Désignation dans les instances du Sigeif

8.a Commission d'appel d'offres

La commission d'appel d'offres est présidée par le Président du Syndicat et comprend, en outre, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants désignés parmi les membres du Comité par scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Comité,

A élu, selon les formes légales, la liste des représentants du Syndicat à la commission d'appel d'offres,

- en tant que membres titulaires : MM. **Éric SCHINDLER** (Neuilly-sur-Seine), **Christophe PAQUIS** (Les Lilas), **Alain SANSON** (Fontenay-le-Fleury), **Jacques FANTOU** (Villebon-sur-Yvette), Mme **Malgorzata DUDEK** (Montfermeil),
- en tant que membres suppléants : MM. **Antoine DUPIN** (Meudon), **Jérémy DEMASSIET** (Bois-d'Arcy), **Christophe IPPOLITO** (Nogent-sur-Marne), **Walid BEN M'HENNI** (Noisy-le-Grand), **Thierry BONNET** (Croissy-sur-Seine).

- Inscrits : 197
- Votants : 157
- Blancs et nuls : 0
- Exprimés : 157
- **Majorité absolue : 79**
- **A obtenu : 157 voix**

8.b Commission de délégation de service public

Le Sigeif dispose d'une commission de délégation de service public depuis 2015.

À cette fin, le Comité doit, aujourd'hui, composer la commission de délégation de service public qui sera notamment chargée, dans l'hypothèse où le Sigeif procéderait à la délégation d'un service public, de dresser la liste des candidats avec lesquels une négociation sera ensuite engagée.

Cette commission est présidée par le Président du Syndicat et comprend, en outre, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants désignés parmi les membres du Comité par scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Comité,

A élu, selon les formes légales, la liste des représentants du Syndicat à la commission de délégation de service public,

- en tant que membres titulaires : M. **Guy DARAGON** (Mitry-Mory), Mme **Maryse LEMMET** (Antony), MM. **Mathieu BEAUFRÈRE** (Vincennes), **Alain DURAND** (Arnouville), **Bernard FOISY** (Le Plessis-Robinson),
- en tant que membres suppléants : MM. **Alain SANSON** (Fontenay-le-Fleury), **Thomas DOUBLIC** (Asnières-sur-Seine), **Pierre CHEVALIER** (Ville-d'Avray), **Patrick LEROY** (Rungis), **Jean-Marie BONTEMPS** (Belloy-en-France).

- Inscrits : 197
- Votants : 157
- Blancs et nuls : 0
- Exprimés : 157
- **Majorité absolue : 79**
- **A obtenu : 157 voix**

8.c Commission de coopération décentralisée

Depuis 2004, le Sigeif s'implique dans des actions de coopération décentralisée en mobilisant ses moyens pour accompagner des collectivités étrangères dans leurs programmes de développement, notamment leur volet énergétique.

Cette action extérieure est le plus souvent menée en partenariat avec des ONG de droit français, bénéficiaire de la subvention du Syndicat et chargée de mettre en œuvre, localement, le programme de coopération.

Grâce aux 120 000 euros votés annuellement par le Comité d'administration, le Sigeif est ainsi intervenu dans de nombreux projets, par exemple : au Sénégal, au Vietnam, au Burkina Faso, au Laos, en Haïti, au Mali, au Bénin, en Arménie, à Madagascar, etc.

Les projets sont proposés au Comité d'administration par la commission de coopération décentralisée.

M. le président Guillet propose aux membres du Comité de désigner les quinze membres de cette commission.

Le Comité,

A élu, selon les formes légales, les représentants du Syndicat à la commission de coopération décentralisée,

- en tant que membres : M. **Michel HERBILLON** (Maisons-Alfort), Mme **Sophie DESCHIENS** (Levallois-Perret), MM. **Patrick LEROY** (Rungis), **Bernard FOISY** (Le Plessis-Robinson), Mme **Jane-Marie HERMANN** (Viroflay), M. **François BROCHÉ** (Vaires-sur-Marne), Mme **Malgorzata DUDEK** (Montfermeil), MM. **Mouhamet TOURÉ** (Neuilly-Plaisance), **Jean-Pierre FERRÉ** (Châtillon), **Smaïla CAMARA** (Bondy), **Alain DURAND** (Arnouville), Mmes **Florence de PAMPELONNE** (GPSO), **Béatrice BELLIARD** (Boulogne-Billancourt), MM. **Jean-Luc TOULY** (Wissous), **Christophe IPPOLITO** (Nogent-sur-Marne).

- Inscrits : 197
- Votants : 157
- Blancs et nuls : 0
- Exprimés : 157
- **Majorité absolue : 79**
- **A obtenu : 157 voix**

8.d Commission permanente de suivi du cahier des charges Gaz

La commission permanente de suivi du cahier des charges gaz est chargée de vérifier la bonne application de ce contrat par le concessionnaire et d'émettre un avis sur les manquements signalés.

Elle fixe, oriente et approuve notamment :

- le suivi et l'évolution du contrat de concession,
- les conditions techniques, économiques et financières relatives aux travaux de canalisations de distribution publique de gaz et de raccordement au réseau concédé,
- l'ensemble des dispositions proposées par le concessionnaire pour le calcul du pouvoir calorifique supérieur du gaz distribué,
- les dispositions relatives à la qualité et à la sécurité du gaz distribué.

Cette commission est composée paritairement de cinq membres représentant le Syndicat, dont le Président, et de cinq membres représentant le concessionnaire.

Le Comité,

A élu, selon les formes légales, les représentants du Syndicat à la commission de suivi du cahier des charges Gaz,

- en tant que membres titulaires : MM. **Bernard FOISY** (Le Plessis-Robinson), **Patrick LEROY** (Rungis), **Robert BEAUDEAU** (Villepinte), **Robert ARCHAMBAULT** (Saint-Maurice),
- en tant que membres suppléants : MM. **Jean-Marie BONTEMPS** (Belloy-en-France), **Alain DURAND** (Arnouville), **Isaac BARCHICHAT** (Saint-Brice-Sous-Forêt),
Mme **Despina BEKIARI** (Fontenay-aux-Roses).

- Inscrits : 197
- Votants : 157
- Blancs et nuls : 0
- Exprimés : 157
- **Majorité absolue : 79**
- **A obtenu : 157 voix**

8.e Commission de suivi du cahier des charges Électricité

La commission de suivi du cahier des charges électricité est instituée dans le cadre du contrat de concession (article 18 de l'annexe 1 du cahier des charges).

Cette commission de suivi se réunit a minima une fois par semestre à la demande du Président et émet un avis sur :

- ✓ les éventuelles évolutions du contrat de concession,
- ✓ les rapports et comptes annuels mentionnés à l'article 44,
- ✓ les montants des parts R1 et R2 de la redevance de concession au titre de l'exercice en cours,
- ✓ la prévision et la réalisation des programmes d'intégration des ouvrages dans l'environnement effectués sous maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante,
- ✓ la mise en œuvre des articles 13.3 et 13.4 de l'annexe 1 du contrat,
- ✓ la réalisation des programmes pluriannuels d'investissements au regard du schéma directeur,
- ✓ les programmes annuels et pluriannuels de travaux dits délibérés du gestionnaire du réseau de distribution, réalisés et prévisionnels.

La commission de suivi est en outre saisie des réclamations adressées à l'autorité concédante par les clients et relatives à l'exécution du cahier des charges. D'une façon générale, elle est appelée à émettre un avis sur toutes les questions concernant l'activité concédée qui lui sont soumises par le Président.

Cette commission est composée, paritairement, du Président et d'au moins trois représentants désignés par le Sigeif, et d'au moins quatre représentants désignés par le concessionnaire.

Le Comité,

A élu, selon les formes légales, les représentants du Syndicat à la commission de suivi du cahier des charges Électricité,

- en tant que membres titulaires : MM. **Alain SANSON** (Fontenay-le-Fleury), **Jean-Pierre FORTIN** (Sèvres), **Stéphane DELAGNEAU** (Longjumeau - CA Paris-Saclay), Mme **Evelyne BAUMONT** (Boissy-Saint-Léger),
- en tant que membres suppléants : M. **Jacques D'ALLEMAGNE** (Marnes-la-Coquette), Mme **Jane-Marie HERMANN** (Viroflay), MM. **Mohamed BOUGHALEM** (Ballainvillers - CA Paris-Saclay), **Robert BEAUDEAU** (Villepinte).
- Inscrits : 197
- Votants : 157
- Blancs et nuls : 0
- Exprimés : 157
- **Majorité absolue : 79**
- **A obtenu : 157 voix**

8.f Commission « Énergies renouvelables et efficacité énergétique »

Le Sigeif apporte différents services en matière d'efficacité énergétique à ses communes qui se sont accrus depuis plus de dix ans :

- conseil en énergie partagé pour les plus petites communes du Syndicat,
- marchés de prestations d'efficacité énergétique et outil de suivi des dépenses et consommations d'énergie dans le cadre du groupement de commandes d'achat de gaz,
- dispositif de valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE).

Le Syndicat conduit également des expérimentations de dispositifs et matériels innovants (effacement électrique diffus, éco-générateur, pompe à chaleur à absorption gaz, micro-cogénérateur, etc...) dont il diffuse les résultats aux communes adhérentes.

En complément de ces différents outils, le Sigeif met également à disposition de ses adhérents un dispositif de subventions permettant de soutenir financièrement certains investissements des collectivités et des études permettant de les aider dans leurs décisions.

Plus récemment encore, le Sigeif a développé un accompagnement à l'attention des EPCI de son territoire pour élaborer et mettre en œuvre leur Plan climat-Air-Energie territorial (PCAET) et plus largement leurs démarches énergétiques territoriales.

Les statuts du Syndicat lui donnent la possibilité d'intervenir également dans le domaine des énergies renouvelables.

Ces dernières années, le Syndicat a ainsi développé des projets solaires photovoltaïques, d'abord au sol, puis sur bâtiments et parkings des collectivités, mais aussi un projet partenarial d'unité de biométhanisation dans le port de Gennevilliers avec le Sycotom. Le Sigeif souhaite également accompagner ses adhérents dans le développement des EnR thermiques (chaufferie biomasse, géothermie, etc.).

Lors de la précédente mandature avait par ailleurs été créée une commission « MDE, rénovation thermique et précarité » Elle s'est notamment attachée à suivre différents dispositifs plus tournés vers les particuliers : la mise en place du chèque énergie, les travaux

du médiateur de l'énergie ou encore ceux de la Sem Île-de-France Énergies dont le Sigeif est actionnaire minoritaire.

La proximité thématique avec les missions plus directes du Syndicat, précédemment indiquées, ont conduit à proposer une intégration des sujets « MDE, rénovation thermique et précarité » dans une même commission « Énergies renouvelables et efficacité énergétique »

La commission en résultant sera composée du Président du Sigeif ou de son représentant et de quinze membres. Elle sera ainsi amenée à se prononcer sur les projets liés à l'ensemble de ces domaines concernant l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

Le Comité,

A élu, selon les formes légales, les représentants du Syndicat à la commission « Energies renouvelables et efficacité énergétique »,

- en tant que membres : MM. **Laurent MONNET** (Saint-Denis), **Jérémy DEMASSIET** (Bois d'Arcy), **Jean-Pierre FORTIN** (Sèvres), **Philippe CIPRIANO** (Saint-Maur-des-Fossés), Mme **Béatrice BELLIARD** (Boulogne-Billancourt), MM. **Thierry BONNET** (Croissy-sur-Seine), **Philippe D'ESTAINTOT** (Rueil-Malmaison), **Fouad EL KOURADI** (Aulnay-sous-Bois), **Jean-Jacques PERCHAT** (Puisseux-en-France), Mme **Gwenola RABIER** (Montrouge), M. **Christian FOURNES** (Nozay-CA Paris-Saclay), Mme **Séverine DELBOSQ** (L'Île-Saint-Denis), **Olivier THOMAS** (Marcoussis - CA Paris-Saclay), Mmes **Florence de PAMPELONNE** (GPSO), **Evelyne BAUMONT** (Boissy-Saint-Léger).

- Inscrits : 197
- Votants : 157
- Blancs et nuls : 0
- Exprimés : 157
- **Majorité absolue : 79**
- **A obtenu : 157 voix**

8.g Commission « Transports et mobilité durable »

En 2017, le secteur des transports représentait, au niveau national, 30 % des émissions de gaz à effet de serre (GES), soit le premier secteur émetteur en France. Elles sont stables depuis 2010, l'amélioration de la performance environnementale des véhicules ne compensant pas l'augmentation de la circulation.

96 % des émissions de GES induites par les transports sont constituées de CO₂ provenant de la combustion de carburants. Les émissions liées à la circulation routière incombent à hauteur de 56 % aux véhicules particuliers, de 23 % aux poids lourds et de 21 % aux véhicules utilitaires légers.

En Île-de-France, la contribution du transport routier aux émissions de GES atteint 32 %.

Les conséquences de ce secteur d'activité ne peuvent par ailleurs pas être analysées sans prendre en compte la qualité de l'air, enjeu de santé publique notamment en zone urbaine. La réduction des polluants de l'air dans les grandes agglomérations est devenue une priorité. En témoigne la mise en place en 2019 de la ZFE, Zone à Faibles émissions, dans soixante-dix-neuf communes de la métropole situées dans tout ou partie du périmètre de l'A86 et qui vise à accélérer l'élimination progressive des véhicules les plus polluants.

Pour le gaz comme pour l'électricité, le développement des véhicules « propres » se heurte cependant au manque de stations de recharge, lesquelles ne se développent pas faute de véhicules.

Le Sigeif, première autorité concédante pour la distribution du gaz en France et troisième pour la distribution d'électricité, est devenu ces dernières années, après modification de ses statuts, un acteur important pour le développement de la mobilité durable dans le territoire de l'Île-de-France. Depuis 2016, les stations publiques d'avitaillement en GNV et bio-GNV se mettent en place sous l'impulsion du Syndicat, notamment avec la création de la Sem Sigeif Mobilités. Depuis 2019 et notamment la fin d'Autolib', il en est de même pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques, après transfert de la compétence par les communes adhérentes.

Lors de la précédente mandature, le Comité avait créé une commission « Transports, déplacements et nouvelles mobilités ». Dans ce dernier domaine, de nombreux acteurs développent de nouvelles mobilités liées par exemple aux transports en commun, aux mobilités douces ou urbaines (piéton, vélo, trottinettes, covoiturage, etc.). De par ses compétences, le Sigeif s'intéressant plus particulièrement aux services de recharges publiques dans les domaines du gaz et de l'électricité, il est proposé aujourd'hui de renommer la commission ainsi : « Transports et mobilité durable ».

La commission sera composée du Président ou de son représentant et de quinze membres. Elle sera amenée à étudier et proposer toutes actions et interventions susceptibles d'être développées par le Syndicat dans le domaine des transports et de la mobilité durable.

Elle sera, dans ce cadre, notamment amenée à étudier et rendre des avis sur les projets de développement de stations publiques d'avitaillement en GNV et bio-GNV, sur les projets de développement de bornes de recharges pour les véhicules électriques, et enfin sur les enjeux liés à la mobilité hydrogène.

Le Comité,

A élu, selon les formes légales, les représentants du Syndicat à la commission « Transports et mobilité durable »,

- en tant que membres : Mme **Christine LEHEMBRE** (Pantin), MM. **Jean-Marie BONTEMPS** (Belloy-en-France), **Antoine DUPIN** (Meudon), **Patrick LEROY** (Rungis), **Éric SCHINDLER** (Neuilly-sur-Seine), **Jean-Pierre VALENTIN** (Carrières-sur-Seine), **Georges JOLY** (Enghien-les-Bains), **Jean-Luc MILLARD** (Drancy), **Pierre CHEVALIER** (Ville-d'Avray), **Walid BEN M'HENNI** (Noisy-le-Grand), **Richard DELLA-MUSSIA** (Chennevières-sur-Marne), **Pierre COTTIN** (Roissy-en-France), **Marc FEUGÈRE** (Châtenay-Malabry), Mme **Martine SCHMIT** (Versailles), M. **Dominique CARRÉ** (Pierrefitte-sur-Seine).

- Inscrits : 197
- Votants : 157
- Blancs et nuls : 0
- Exprimés : 157
- **Majorité absolue : 79**
- **A obtenu : 157 voix**

8.h Commission « Prospective et innovation »

À l'occasion de cette nouvelle mandature, il est proposé aux délégués d'instituer une nouvelle commission intitulée « Prospective et innovation ».

En effet, le monde de l'énergie a intensifié ces dernières années sa mutation. Qu'il s'agisse par exemple de l'ouverture des marchés énergétiques, de la transition énergétique « à tous les étages » des collectivités territoriales, du développement de solutions numériques innovantes ou encore des nouveaux enjeux dans les contrats de concession électricité et gaz.

Le Sigeif s'adapte continuellement pour répondre à ces changements de paradigme.

Aussi, pour renforcer sa vision résolument tournée vers l'avenir, le Syndicat souhaite à travers cette commission alimenter sa propre réflexion en éléments prospectifs qui pourraient dessiner les contours du monde de l'énergie de demain et après-demain.

Il s'agit également d'assurer une veille concernant les solutions innovantes qui permettent - ou permettront - de répondre aux nouveaux enjeux. Naturellement, ces réponses peuvent être technologiques et industrielles (comme l'hydrogène, la pyrogazéification, la gestion de la donnée, etc...), et même « low-tech » (« à faible technologie » en bon français, liés notamment aux changements de pratiques).

Mais les futures solutions pourront aussi être conceptuelles et organisationnelles (comme les smart grids, les démarches participatives citoyennes, etc...), multi-échelles (comme les flexibilités réseau), etc...

Ces différentes inspirations notamment apportées par des expertises extérieures pourraient ainsi permettre de mieux anticiper les besoins des adhérents du Syndicat, d'adapter les services existants et d'élaborer de nouveaux services.

Cette nouvelle commission sera composée du Président du Sigeif ou de son représentant et de quinze membres. Elle sera ainsi amenée à étudier ces thématiques émergentes et à se prononcer sur les projets liés aux domaines concernés par la prospective et l'innovation et qui ne seraient pas encore mis en oeuvre par le Sigeif.

Le comité,

A élu, selon les formes légales, les représentants du Syndicat à la commission « Prospective et innovation »,

- en tant que membres : Mmes **Martine SCHMIT** (Versailles), **Béatrice BELLIARD** (Boulogne-Billancourt), MM. **Claude KOPELIANSKIS** (Maisons-Laffitte), **Christian FOURNÈS** (Nozay – CA Paris Saclay), **Robert BEAUDEAU** (Villepinte), **Philippe CIPRIANO** (Saint-Maur-des-Fossés), **Jean-Luc TOULY** (Wissous), Mme **Jane-Marie HERMANN** (Viroflay), MM. **Pierre CHEVALIER** (Ville d'Avray), **Mouhamet TOURÉ** (Neuilly-Plaisance), Mme **Béatrice BODIN** (Garches), M. **Jean-Pierre FERRÉ** (Châtillon), Mme **Marie-Hélène MAGNE** (Charenton-le-Pont), MM. **Bacar SOILIH** (La Courneuve), **Dominique GAULON** (Dugny).

- Inscrits : 197
- Votants : 157
- Blancs et nuls : 0
- Exprimés : 157
- **Majorité absolue : 79**
- **A obtenu : 157 voix**

8.i Commission consultative des services publics locaux

La commission consultative des services publics locaux est constituée conformément à l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales.

Elle peut notamment être consultée sur toute question relative notamment à l'organisation, l'exécution, la desserte et la qualité du service public de gaz et de l'électricité ainsi qu'à son amélioration.

Présidée par le Président du Syndicat, elle comprend, en outre, dix membres élus au sein du Comité, cinq pour le gaz et cinq pour l'électricité, ainsi que des représentants d'associations locales, nommés par le Comité.

Au titre de cette affaire, il nous appartient donc de procéder à la désignation des membres représentant le Sigeif.

Le Comité,

A élu, selon les formes légales, les représentants du Syndicat à la commission consultative des services publics locaux,

- pour la compétence Gaz : MM. **Daniel AUBERT** (L'Haÿ-les-Roses), **Claude KOPELIANSKIS** (Maisons-Laffitte), **Jean-Louis Delort** (Verrières-le-Buisson - CA Paris-Saclay), **Bernard FOISY** (Le Plessis-Robinson), **Christian FOURNÈS** (Nozay - CA Paris-Saclay),
- pour la compétence Électricité : MM. **Jérémy DEMASSIET** (Bois-d'Arcy), **Mouhamet TOURÉ** (Neuilly-Plaisance), **Robert BEAUDEAU** (Villepinte), **Antoine DUPIN** (Meudon), **Alain SANSON** (Fontenay-le-Fleury).
- Inscrits : 197
- Votants : 157
- Blancs et nuls : 0
- Exprimés : 157
- **Majorité absolue : 79**
- **A obtenu : 157 voix**

8.j Commission consultative paritaire

Cette affaire concerne la désignation de douze représentants du Sigeif à la commission consultative paritaire prévue par l'article L 2224-37-1 du CGCT.

Cette commission est un lieu de dialogue entre le Syndicat et l'ensemble des EPCI à fiscalité propre présents sur son territoire. Elle a notamment pour vocation de :

- coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie,
- mettre en cohérence leurs politiques d'investissement,
- faciliter l'échange de données,
- permettre au Sigeif d'élaborer des PCAET à la demande des EPCI.

Cette commission paritaire comprend un nombre égal d'élus du Sigeif et de représentants des EPCI.

Il convient ainsi de désigner les douze membres représentant le Sigeif.

Le Comité,

A élu, selon les formes légales, les représentants du Syndicat à la commission consultative paritaire,

- en tant que membres : Mme **Marie-Hélène MAGNE** (Charenton-le-Pont), MM. **Alain SANSON** (Fontenay-le-Fleury), **Pierre COTTIN** (Roissy-en-France), Mme **Malgorzata DUDEK** (Montfermeil), MM. **Guy DARAGON** (Mitry-Mory), **Daniel AUGUSTE** (Villiers-le-Bel), **Jean-Louis DELORT** (Verrières-le-Buisson - CA Paris-Saclay), **Daniel AUBERT** (L'Haÿ-les-Roses), **Thierry BONNET** (Croissy-sur-Seine), **Jacques D'ALLEMAGNE** (Marnes-la-Coquette), **Christophe IPPOLITO** (Nogent-sur-Marne), **Denis PRIVÉ** (Igny).
- Inscrits : 197
- Votants : 157
- Blancs et nuls : 0
- Exprimés : 157
- **Majorité absolue : 79**
- **A obtenu : 157 voix**

Affaire n° 9 – Désignation dans les organismes extérieurs

9.a Association Syncom

L'association de loi 1901 Syncom a été créée conjointement par les trois grands Syndicats d'Île-de-France (Sigeif, Sedif et Sipperec) pour aider les communes à gérer les ouvertures de fouilles en leur permettant d'obtenir une information rapide et précise sur les interventions prévues ou en cours sur leur territoire.

En tant que membre de droit de cette association, le Sigeif dispose de deux représentants au sein de son Conseil d'administration où sont également associés les concessionnaires ou régisseurs de gaz, d'électricité et d'eau.

Il appartient au Comité de désigner les représentants du Sigeif parmi les délégués titulaires.

Le Comité,

A élu, selon les formes légales, les représentants du Syndicat au sein de l'association Syncom,

- en tant que membres titulaires : MM. **Éric SCHINDLER** (Neuilly-sur-Seine), **Walid BEN M'HENNI** (Noisy-le-Grand),
- en tant que membres suppléants : MM. **Marc FEUGÈRE** (Châtenay-Malabry), **Mouhamet TOURÉ** (Neuilly-Plaisance).
- Inscrits : 197
- Votants : 157
- Blancs et nuls : 0
- Exprimés : 157
- **Majorité absolue : 79**
- **A obtenu : 157 voix**

9.b Comité national d'action sociale (CNAS)

Le Sigeif adhère au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales depuis 1999. L'action du CNAS porte sur un certain nombre de prestations et d'aides en faveur du personnel, principalement relatives à la famille, aux loisirs ou au logement.

Au début de chaque nouvelle mandature, il appartient au Comité de désigner les délégués du Sigeif, un titulaire et un suppléant, au collège des élus pour une durée de six ans. Le personnel fera de même pour son propre collège.

Les délégués locaux ont principalement pour rôle d'exprimer, pour le compte de leurs pairs, des avis et positions sur le contenu de l'offre d'action sociale proposée par le CNAS, d'émettre des vœux sur l'amélioration des prestations offertes et de procéder à l'élection des membres du bureau départemental et du conseil d'administration.

Il faut savoir que, le Sigeif étant rattaché au siège du CNAS, les réunions ont toujours lieu dans le département des Yvelines.

Le Comité,

A élu, selon les formes légales, les représentants du Syndicat au Comité national d'action sociale (CNAS),

- en tant que membre titulaire : Mme **Martine SCHMIT** (Versailles),
- en tant que membre suppléant : M. **Jean-Pierre VALENTIN** (Carrières-sur-Seine).

- Inscrits : 197
- Votants : 157
- Blancs et nuls : 0
- Exprimés : 157
- **Majorité absolue : 79**
- **A obtenu : 157 voix**

9.c Assemblée Sem Île-de-France Énergies

Depuis 2012, le Sigeif participe à hauteur réduite au capital social de la Sem Île-de-France Energies (d'abord 10 000 euros, puis 20 000 euros depuis 2017). Le capital social de cette Sem s'élève aujourd'hui à 9 819 000 euros.

Cette structure a vocation à participer à la rénovation énergétique des bâtiments en Île-de-France ainsi qu'au développement des énergies renouvelables. Elle est donc amenée à agir sur les copropriétés du territoire du Sigeif, via la seule société de tiers financement en Île-de-France. Elle participe ainsi à la lutte contre la précarité énergétique et à l'amélioration de la performance énergétique du bâti existant. La Sem Île-de-France Énergies investit également dans les énergies renouvelables en prenant des participations dans des sociétés de projets.

Elle est composée d'un actionnariat diversifié : Région Île-de-France, ville de Paris, département du Val-de-Marne, onze autres collectivités territoriales de tous niveaux (départemental, intercommunal, communal) et trois Syndicats de l'énergie (le Sigeif, le Sipperec et le Sdesm), ainsi que des entités privées (Banque des Territoires, Caisse d'épargne Île-de-France, FFB Grand Paris et Île-de-France et Meridiam).

Pour représenter le Sigeif au sein de cette structure, il appartient au Comité de désigner un membre pour siéger au sein de l'Assemblée spéciale des Collectivités Territoriales réunissant les actionnaires minoritaires, et le cas échéant, au Conseil de surveillance de la Sem.

Le Comité,

A élu, selon les formes légales, le représentant du Syndicat au sein de l'Assemblée Sem « Île-de-France Énergies »,

- en tant que membre : M. **Bernard GAUDUCHEAU** (Vanves).
- Inscrits : 197
- Votants : 157
- Blancs et nuls : 0
- Exprimés : 157
- **Majorité absolue : 79**
- **A obtenu : 157 voix**

9.d Conseil d'administration de la Sem « Sigeif Mobilités »

La Sem Sigeif Mobilités participe depuis 2016 au développement de la mobilité durable en Ile-de-France.

Le Sigeif y est majoritaire à 57 %.

La Sem Sigeif Mobilités exploite actuellement les stations de Gennevilliers, de Wissous, de Bonneuil-sur-Marne. Elle poursuivra son développement au cours de la présente mandature. La station de Noisy-le-Grand ouvrira en fin d'année. D'autres projets (Saint-Denis, Réau...) avancent ;

Cette affaire concerne l'élection des cinq représentants du Sigeif pour siéger en tant qu'administrateurs au sein du Conseil d'administration de cette Sem.

Le Comité,

A élu, selon les formes légales, les représentants du Syndicat en tant qu'administrateurs au sein du Conseil d'administration de la Sem « Sigeif Mobilités »,

- en tant que membres : MM. **Jean-Jacques GUILLET** (Président du Sigeif), **Laurent MONNET** (Saint-Denis), **Pierre CHEVALIER** (Ville-d'Avray), **Jean-Pierre VALENTIN** (Carrières-sur-Seine), **Éric SCHINDLER** (Neuilly-sur-Seine).
- Inscrits : 197
- Votants : 157
- Blancs et nuls : 0
- Exprimés : 157
- **Majorité absolue : 79**
- **A obtenu : 157 voix**

9.e Assemblée générale de la Sem « Sigeif Mobilités »

Cette affaire concerne la désignation d'un représentant du Sigeif au sein de l'assemblée générale de la Sem « Sigeif Mobilités ».

Le Comité,

A élu, selon les formes légales, le représentant du Syndicat pour siéger en tant que représentant du Sigeif au sein de l'assemblée générale de la SEM « Sigeif Mobilités »,

- en tant que membre : M. **Richard DELLA-MUSSIA** (Chennevières-sur-Marne).
- Inscrits : 197
- Votants : 157
- Blancs et nuls : 0
- Exprimés : 157
- **Majorité absolue : 79**
- **A obtenu : 157 voix**

9.f Atelier parisien d'urbanisme (APUR)

L'Atelier parisien d'urbanisme est une association loi 1901 créée en 1967 par le Conseil de Paris. Il a pour mission de documenter, analyser et développer des stratégies prospectives concernant les évolutions urbaines, aujourd'hui à l'échelle de la métropole.

En octobre 2019, le Comité d'administration a approuvé l'adhésion du Sigeif à l'APUR, l'autorisant ainsi à intégrer le collège des syndicats techniques, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Comité doit ainsi élire le représentant du Sigeif, sachant que conformément au système de représentation tournant adopté par l'APUR, ce représentant sera appelé, périodiquement, à siéger au Conseil d'administration.

Le Comité,

A élu, selon les formes légales, le représentant du Syndicat au sein de l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR),

- en tant que membre : M. **Jean-Jacques GUILLET**, président du Sigeif.
- Inscrits : 197
- Votants : 157
- Blancs et nuls : 0
- Exprimés : 157
- **Majorité absolue : 79**
- **A obtenu : 157 voix**

9.g Commission consultative sur l'énergie de la Métropole du Grand Paris (MGP)

La Métropole du Grand Paris exerce de plein droit, en lieu et place de ses communes membres, diverses compétences :

- en matière d'aménagement de l'espace métropolitain,
- en matière de politique locale de l'habitat,
- en matière de politique de la Ville,
- en matière de développement économique d'intérêt métropolitain,
- en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie.

Il est à noter qu'à la différence des autres métropoles de droit commun ou des communautés urbaines, la Métropole du Grand Paris n'est pas dotée de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie.

M. le président Guillet rappelle, par ailleurs, que le périmètre du Sigeif dépasse largement celui de cette Métropole.

La présente affaire concerne l'élection de trois représentants du Sigeif à la commission consultative sur l'énergie créée par la Métropole du Grand Paris. Les missions de cette commission sont de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données. Elle examine également le projet de schéma directeur des réseaux de distribution d'énergie métropolitains élaboré par la MGP.

Le Comité,

A élu, selon les formes légales, les représentants du Syndicat au sein de la commission consultative sur l'énergie de la Métropole du Grand Paris (MGP),

- en tant que membres : MM. **Laurent OTTAVI** (Joinville-le-Pont),
Serge CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), Mme **Marie CHAVANON**
(Fresnes).
- Inscrits : 197
- Votants : 157
- Blancs et nuls : 0
- Exprimés : 157
- **Majorité absolue : 79**
- **A obtenu : 157 voix**

9.h Pôle énergie d'Île-de-France

Le Sigeif fait partie depuis 2017 du Pôle énergie Île-de-France.

Ce dispositif informel est de nature à accueillir d'autres EPCI franciliens dès lors qu'ils exercent la compétence d'autorité organisatrice de la distribution des énergies ainsi que, à ce titre, la Ville de Paris.

Son objectif est d'optimiser et de rationaliser l'action de ces collectivités sur toutes les questions d'intérêt commun.

Il est prévu que la présidence soit, chaque année, dévolue à l'un des présidents des syndicats.

Outre son président, chaque membre est représenté au sein du Pôle par deux autres élus.

Le Comité,

A élu, selon les formes légales, les représentants du Syndicat au Pôle énergie d'Île-de-France,

- en tant que membres : M. **Serge CARBONNELLE** (Les Pavillons-sous-Bois),
Mmes **Marie CHAVANON** (Fresnes), **Sophie DESCHIENS** (Levallois-Perret).

- Inscrits : 197
- Votants : 157
- Blancs et nuls : 0
- Exprimés : 157
- **Majorité absolue : 79**
- **A obtenu : 157 voix**

Affaire n° 10 - Nomination des représentants d'associations à la commission consultative des services publics locaux

La commission consultative des services publics locaux, dont les représentants du Sigeif ont été désignés à l'affaire 8-i, comprend par ailleurs des représentants d'associations locales représentatives. Il s'agit d'associations et de fédérations de consommateurs et de protection de l'environnement.

Il convient ainsi que le Comité délibère la présence de ces associations au sein de la CCSPL.

Il n'y a pas d'observations.

La délibération correspondante est adoptée, à l'unanimité, après lecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

Fait à Paris, le 14 septembre 2020
Le président,



JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

64 bis, rue de Monceau
75008 Paris
Téléphone + 33 (0)1 44 13 92 44

www.sigeif.fr